Image not found or type unknown

?? Les sommes inscrites en compte courant d’associé sont-elles imposables ?

Question / réponse publié le **26/03/2021**, vu **911 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les sommes inscrites au crédit du compte courant d’associé sont-elles imposables lorsqu’elles ne sont pas « disponibles » ?

Par principe, les sommes qui sont inscrites en compte courant d’associé sont considérées, sauf preuve contraire, comme étant à la disposition de l’associé : elles sont donc imposables entre ses mains.

Cela résulte du fait qu’un compte courant d’associé permet à son titulaire de prélever, à tout moment, les sommes qui y sont inscrites, sauf convention contraire.

Néanmoins, si l’associé prouve que les sommes en question sont indisponibles, il pourra échapper à l’imposition.

Retenez que cette indisponibilité peut résulter :

- de la trésorerie de la société, qui est dans un état tel que tout prélèvement est financièrement impossible ;
- d’une convention, d’un contrat ou d’une décision de blocage qui ne résulte pas de la volonté de l’associé.

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : Qu'est-ce qu'un compte courant d'associé ?

Voir aussi notre guide : **Gérer un compte courant d'associé 2021-2022**

Articles sur le même sujet :

- Gérer un compte courant d'associé
- Réaliser une assemblée annuelle de SARL
- Dividendes : mode d'emploi
- Rémunérer un gérant de SARL
- Révoquer un gérant de SARL
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Modifier les statuts d'une SARL
- Dissoudre une SARL

- Guide pratique de la SARL

- Apport en capital et apport en compte courant d'associé
- Convention de blocage d'un compte courant d'associé
- Quel est le régime fiscal des intérêts de compte courant d'associé ?
- Intérêts des comptes courants d'associé : taux maximal de déduction
- Remboursement ou abandon du compte courant d'associé ?
- Un compte courant d'associé peut-il être débiteur ?
- Comment comptabiliser un compte courant d'associé ?
- Les comptes courants d'associé apparaissent-ils au bilan ?
- Comment racheter un compte courant d'associé ?
- Dettes d'une SARL : les associés doivent-ils payer ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés